



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-24

L'an deux mille vingt,
Le 22 juin 2020 à 18 heures 30,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : 17 juin 2020

Date d'affichage : 17 juin 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Étaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Fabienne PRIMA, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michèle CAFFIER, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, David NOEL, Tatiana LECUYER, Sylviane CORNET, Bernard MOUSSAY, Marie-Françoise LECAILLE, Julien DIEU,

16/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

Dominique NAVET (pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE),

Patrick GOMEL (pouvoir à Michèle CAFFIER)

Jean DIDIER (pouvoir à Bernard MOUSSAY)

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Béatrice BOULY est nommée secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT

Suivant le résultat de l'exercice 2019, M le Maire propose d'affecter le budget de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense / Déficit	Recettes / Excédent	Dépense / Déficit	Recettes / Excédent
Résultats reportés		251 552,82		718 175,23
Opérations de l'exercice	937 144,62	1 226 274,96	1 020 478,07	906 458,87
Totaux	937 144,62	1 477 827,78	1 020 478,07	1 624 634,10
Résultat de la clôture		540 683,16		604 156,10

L'excédent d'investissement **604 156,03 €** sera affecté au compte comme suit :

Compte 1068 : recette d'investissement	420 000,00
Compte002 : Excédent de fonctionnement reporté	120 683,16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité** approuve l'affectation du résultat présenté par M le Maire. (19 voix).

Le Conseil Municipal : les Membres présents,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,
Le 22 juin 2020

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

30 JUN 2020



Le Maire,



Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire
le 08 JUIL. 2020



Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes	18 Contre 0 Pour 18

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	19
Votes	19 Contre 0 Pour 19

Le Conseil Municipal de La Capelle réuni sous la présidence (1) de M. de Haire primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		251 552.82		718 175.23		969 728.05
Opérations de l'exercice	937 144.62	1 226 274.96	1 020 478.07	906 458.87	1 957 622.69	2 132 733.83
Totaux	937 144.62	1 477 827.78	1 020 478.07	1 624 634.10	1 957 622.69	3 102 461.88
Résultat de clôture		540 683.16		604 156.03		1 144 839.19

Besoin de financement
Excédent de financement

604 156.03

Restes à réaliser DEPENSES

Restes à réaliser RECETTES

0.00

Besoin total de financement

Excédent total de financement

604 156.03

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

420 000.00 au compte 1068 (recette d'investissement)

120 683.16 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM. de Haire, Mme VANDEKERKHOVE, Mme PRIMA, J. F. IX, Mme BOULY, Mme CAFFIER, M. QUANDALLE, M. FLOUR, Mme LISSE, Mme BONNAFOUS, M. NOEL, Mme LECUYER, Mme COANET, M. MOUSSAY, Mme LECALLE, M. DIEU

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Maire (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

DÉPOSÉ / 10
SOUS-PRÉFECTURE

LE 30 JUN 2020



Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like 'Patrick Gomez', 'M. de Haire', and 'Fou Dominique Navet'. Some signatures are accompanied by the official seal of the commune.

